

En exercice : 10  
Présents : 08  
Procuration : 01  
Absents : 02

## SEANCE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Agnac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Guillaume POULIQUEN, Maire.

**Présents** : Guillaume POULIQUEN, Corinne BERNIER, Chantal TEYSSIER, Pierrot TATAREAU, Francine RANOUX, Danièle FELTRE, Bruno RANZATO, Alain SALSENCH.

**Absent excusé** : Marine BETAILLE, Jacques LAFFITTE

**Procuration** : Jacques LAFFITTE donne procuration à Corinne BERNIER

**Assistent également** : Auriane SARTOR, secrétaire de mairie

**Date de convocation** : 18 avril 2025

**Secrétaire de séance** : Alain SALSENCH

**Ordre du Jour** :

**CR du dernier conseil municipal du 10/04/2025**

- 1) **Mise en place du règlement de formation : Avis CST favorable**
- 2) **PLU : Réunion du 11 avril 2025- PADD et PDA**
- 3) **Voiture utilitaire pour la commune**
- 4) **La Féria : Lettre d'intention d'achat**
- 5) **Informations diverses**
- 6) **Questions diverses : Bâtiment technique**

**CR du dernier conseil municipal du 10 avril 2025** : le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### 1) **Adoption d'un règlement de formation**

*délibération n°2025-16*

M. le Maire indique que la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a introduit deux grandes innovations : l'élargissement à tous les agents nouvellement nommés des formations statutaires ainsi que d'un droit à la formation.

Afin de rappeler les nombreuses dispositions applicables en matière de formation, il est indispensable de mettre en œuvre un règlement.

Ce dernier permettra notamment aux agents de connaître leurs droits et leurs obligations en la matière.

Le projet de règlement de formation en annexe, présente notamment, le cadre juridique de la formation, ses acteurs, les différents types d'action de formation, le compte personnel de formation et les modalités d'exercice du droit à la formation.

Il permet d'explicitier les règles de la formation d'en garantir l'équité et la transparence dans l'accès.

Il a été réalisé par le CDG47 et l'antenne départementale du CNFPT, en collaboration, et a reçu des avis favorables (collège des représentants des employeurs et collège des représentants du personnel) du Comité Social territorial placé auprès du CDG47, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025.

M. le Maire propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le règlement de formation du personnel, joint en annexe.

**CHARGE** M. le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la bonne application de ce règlement.

## 2) PLU : Réunion du 11 avril 2025

### • PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

délibération n°2025-17

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU le 12 mai 2021.

Conformément à l'article L153 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Après avoir pris connaissance du document, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Le conseil municipal prend acte du PADD, aucune question n'est posée.

M. le Maire soumet au vote l'approbation des orientations générales du PADD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le PADD.

### • PDA (PERIMETRE DES ABORDS)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Agnac est concernée par deux monuments historiques : le pigeonnier (arrêté du 02 octobre 1953) et le pont médiéval (arrêté du 30 janvier 1992).

La servitude AC1 relative à la protection des monuments historiques protège les deux monuments et définit deux périmètres de 500 mètres.

Après avoir pris connaissance du rapport, M. le Maire propose après étude et en accord avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) un remaniement du Périmètre Des Abords (PDA).

## 3) Véhicule utilitaire communale

délibération n°2025-18

M. le Maire indique au conseil municipal la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire communal adapté pour des travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux... ainsi que pour les déplacements professionnels du personnel communal.

M. le Maire présente trois devis :

- Malbet auto service à Marmande : 11 312,76 € TTC

- SEGARP utilitaires à Marmande : 15 798,76 € TTC

- Spoticar active auto à Tonneins : 12 409,09 € TTC

Après examen des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE** l'achat d'un véhicule utilitaire communal,

**CHOISIT** le devis de l'entreprise Malbet auto service à Marmande, Renault Kangoo express d'un montant de 11 000 € TTC et 312,76 € de frais d'immatriculation soit un montant total de 11 312,76 € TTC.

**DECIDE** l'étalement du paiement en 3 fois,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,

**INSCRIT** la dépense en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice en cours.

## 4) La Féria : fixation du prix de vente

délibération n°2025-19

Vu la délibération n°2022-56 en date du 8 décembre 2022 autorisant M. le Maire à participer à la vente aux enchères publiques de l'ensemble immobilier au 101 route du Bout du Pont 47800 Agnac,

Vu le jugement d'adjudication du 19 janvier 2023 avec une acquisition du bien à hauteur de 83 000 € hors frais annexes,

Vu le rapport d'expertise immobilière de M. Alain Ginestet, expert agréé chambre syndicale des experts immobiliers de France, établi à Bergerac et en date du 18/12/2023, déterminant une valeur vénale des locaux expertisés à hauteur de 320 000 € comprise dans une fourchette de 299 700 € à 346 000 €,

Vu l'état détaillé des frais,

Vu la délibération n°2025-12 en date du 20 février 2025 autorisant M. le Maire à vendre le bâtiment la Féria et fixant une fourchette de prix entre 250 000 € et 270 000 €,

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une offre d'achat en date du 7 mai 2025 d'une valeur de 200 000 €, par le biais d'une vente à terme, avec un paiement en 5 fois, une fois par an, avec hypothèque pour la commune.

M. le Maire précise si le bien n'est pas réglé en totalité à l'issue des 5 années, le bien revient en intégralité à la commune avec les travaux qui auront été réalisés par l'acquéreur.

Il précise qu'aucune somme ne pourra être réclamée à la commune au titre des travaux engagés antérieurement.

Il indique que le contrat photovoltaïque sur la toiture du bâtiment ou les ombrières, si les acquéreurs décident d'y renoncer, celui-ci sera rétrocédé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ACCEPTÉ** l'offre d'achat au prix de 200 000 €,

**DECIDE** l'étalement du paiement en 5 fois 40 000 € selon les modalités ci-dessus,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

## **5) Maison en location Route du Pont d'Issarts**

M. le Maire informe le conseil municipal que la maison en location sise 78 Route du Pont d'Issarts nécessite des travaux dont une réfection des peintures côté nuit à savoir : bureau, chambre, porte et cadre de porte, couloir et WC. Ainsi qu'un traitement et nettoyage de toiture et des façades.

Il indique les deux devis de l'entreprise SARL BOISSET STEPHANE et DESNOYERS reçu.

## **6) Questions diverses**

### **7) Informations diverses**

- Bâtiment technique

M. le Maire indique au conseil municipal que l'idée de construire un bâtiment technique pour avoir un maximum de place pour la voiture de la commune, une remorque et autres sur une des parcelles du bâtiment La Féria n'est pas possible suivant leurs projets.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.*

## **DÉLIBÉRATIONS**

**2025-16 : Adoption d'un règlement de formation**

**2025-17 : PLU : PADD**

**2025-18 : Véhicule utilitaire communal**

**2025-19 : La Féria : Fixation du prix de vente**

**TABLEAU DES PRESENTS ET DES SIGNATURES :**

Guillaume POULIQUEN, Maire		Corinne BERNIER, 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Pierrot TATAREAU, 2 <sup>ème</sup> adjoint		Chantal TEYSSIER, 3 <sup>ème</sup> adjointe	
Marine BETAILLE	<b><i>Absente</i></b>	Danièle FELTRE	
Jacques LAFFITTE	<b><i>Excusée Procuration à Mme Bernier</i></b>	Bruno RANZATO	
Francine RANOUX		Alain SALSENCH	